

TRANSPORTS : 150 000 euros d'amende requis contre l'ancien dirigeant de Navya

Christophe Sapet, ancien dirigeant et fondateur de [NAVYA](#) (siège social à Villeurbanne/Rhône), expert des systèmes de conduite autonome, a comparu devant la Commission des sanctions, le juge de l'[AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS](#) / **T** : 01.42.33.27.13 (AMF). Il lui est reproché de ne pas avoir communiqué assez tôt les difficultés financières de l'entreprise en 2018, alors qu'elle venait d'entrer en bourse. Le rapporteur requiert 150 000 euros contre l'ex-dirigeant. www.navya.tech